



CCCPS / 2023 / DE050
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) schéma directeur cyclable n°2022-01

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le schéma directeur cyclable et son plan pluriannuel d'investissement ont été approuvés lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021.

Pour une meilleure gestion comptable de cette opération, une autorisation de programme et des crédits de paiement a été créée lors du conseil communautaire du 24 mars 2022 pour la réalisation de ce schéma directeur. Pour rappel, le montant total de l'opération est de 300 000 €.

Les investissements prévus en 2022 n'ayant pas été réalisés, il est proposé de prolonger l'autorisation de programme d'une année supplémentaire soit jusqu'en 2025 au lieu de 2024 et de redéfinir en conséquence les crédits de paiement, de la manière suivante :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
 ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
 Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

DEPENSES							
Comptes	Total HT	Total TTC	BP 2022	CA2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
	250 000,00	300 000,00	69 441,00		75 000,00	75 000,00	150 000,00
		0					
TOTAUX	250 000,00	300 000,00	69 441,00	0,00	75 000,00	75 000,00	150 000,00
OPERATION N°2022-01 SCHEMA CYCLABLE							
RECETTES							
Comptes	Total HT	Total TTC	BP 2022	CA2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
10222	250 000,00	49 212,00	11 391,00		12 303,00	12 303,00	24 605,55
TIGA/Equpt Vélo SDC		87 500,00			21 875,00	21 875,00	43 750,00
LEADER/Equpt Vélo SDC		25 000,00			6 250,00	6 250,00	12 500,00
CD26/Equpt Vélo SDC 20%		50 000,00	46 294,00		12 500,00	12 500,00	25 000,00
DSIL/Equpt Vélo SDC		37 500,00			9 375,00	9 375,00	18 750,00
Totaux		249 212,00	57 685,00		62 303,00	62 303,00	124 605,55
Autofinancement							
Autofinancement		50 788,00	11 756,00		12 697,00	12 697,00	25 394,45
TOTAUX	250 000,00	300 000,00	69 441,00	0,00	75 000,00	75 000,00	150 000,00

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de prolonger et de modifier l'autorisation de programme n°2022-01 en validant le budget prévisionnel ci-dessus.

III. Visas

- VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2311-3 et R2311-9 ;
- VU la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;
- VU le règlement financier adopté lors du conseil communautaire du 10 février 2016 ;
- VU la délibération du 16 décembre 2021 approuvant le schéma directeur cyclable et son plan pluriannuel d'investissement ;
- VU la délibération du 24 mars 2022 créant l'autorisation de programme et de crédits de paiements n°2022-01 pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable ;
- VU l'avis de la commission finances et prospectives élargie au Bureau en date du 9 mars 2023 ;



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de prolonger d'une année supplémentaire soit jusqu'à fin 2025 l'autorisation de programme n°2022-01 ;
- 2) de modifier l'autorisation de programme n°2022-01 selon le budget prévisionnel ci-dessus.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

